

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_8

DELIBERATION N° 8 : PROGRAMME DE COUPES 2025 – ONF 55

Madame le Maire explique qu'il y a lieu d'établir le programme de coupes de l'ONF 55 pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, valide l'inscription à l'état d'assiette des coupes non réglées suivantes : parcelles n° 3, 5, 9, 11a1 et 33 selon la destination suivante :

- L'exploitation en régie et la vente bois façonné des arbres de futaie/des feuillus précieux des parcelles n° 3, 5, 9, 11a1 et 33. Le Conseil Municipal demande l'assistance à l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.
- La contractualisation sur pied à l'unité de produit des houppiers, perches et brins des parcelles n° 3, 5, 9, 11a1 et 33.
- Le report à l'année prochaine des parcelles n° 18a3, 37, 16a1, 16v et 13,
- Le partage en cessions, par les soins de l'ONF, des perches, brins et houppiers de qualité chauffage dans la parcelle n° 28 (inscrite à l'état d'assiette 2024) et la parcelle n° 2 (inscrite à l'état d'assiette 2023).
- Fixe le prix unitaire des cessions à 6,75 €/stère H.T. soit 8,10 €/stère T.T.C.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_9

DELIBERATION N° 9 : PROGRAMME D'ACTIONS 2025 – ONF 55

Madame le Maire propose pour la forêt communale en Meuse le programme d'action suivant :

- Travaux sylvicoles sur les parcelles n° 11r, 35r, 1p, 1a3 pour du dégagement manuel de régénérations naturelles et sur les parcelles 18a3, 1p pour du cloisonnement pour un montant prévisionnel de 30400 € HT
- Travaux de maintenance sur les réseaux de desserte (route forestière et sommière de Sébastopol) pour un montant prévisionnel de 1 880 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le programme d'actions pour la forêt communale en Meuse pour l'année 2025 et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_10

DELIBERATION N° 10 : PROGRAMME DE COUPES 2025 – ONF 54

Madame le Maire expose que à la suite des délibérations *DCM n° 20241712_116 et DCM n°20241607_71*, il convient dans modifier certains points de l'état d'assiette du programme 2025.

Les parcelles inscrites à l'état d'assiette des coupes non réglées suivantes : 3j, 8_i1, 8_i2, 9_i1, 9_i2 seront exploitées pour les ouvertures de cloisonnement et mises en vente sur pied (BSP) et non en bois façonnés (BF) ou délivrance (DE) comme délibérées précédemment.

Les parcelles 15_i2, 20_i2 seront exploitées en coupe sanitaire et seront vendues en bois façonnés (BF)

La parcelle 41_i1 sera mise en vente sur pied (BSP) et non en bois façonné

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la modification des points de l'état d'assiettes du programme 2025, demande l'inscription à l'état d'assiette des coupes non réglées suivantes :

Les parcelles inscrites à l'état d'assiette des coupes non réglées suivantes : 3j, 8_i1, 8_i2, 9_i1, 9_i2 seront exploitées pour les ouvertures de cloisonnement et mises en vente sur pied (BSP) et non en bois façonnés (BF) ou délivrance (DE) comme délibérées précédemment.

Les parcelles 15_i2, 20_i2 seront exploitées en coupe sanitaire et seront vendues en bois façonnés (BF)
La parcelle 41_i1 sera mise en vente sur pied (BSP) et non en bois façonné

et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour
Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_11

DELIBERATION N° 11 : PROGRAMME D'ACTIONS 2025 – ONF 54

Madame le Maire propose le programme d'actions pour la forêt communale 54 de Thiaucourt-Regniéville suivant :

- Travaux sylvicoles pour les parcelles n° 7j, 37t, 35t pour du nettoyage de régénération pour un montant prévisionnel de 11 130€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le programme d'actions pour la forêt communale en Meurthe-et-Moselle pour l'année 2025 et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025
Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_12

DELIBERATION N° 12 : ATTRIBUTION DU PLAN DE CHASSE POUR LES CERFS, SANGLIERS ET CHEVREUILS

Madame le Maire expose :

La demande de plan de chasse est le résultat d'une concertation technique entre :

- la Commune qui est engagée dans une démarche :

- de gestion sylvicole durable par l'application du document d'aménagement forestier validé par arrêté préfectoral,
- de certification PEFC

- Les locataires de chasse, qui sont engagés avec notre Commune par un bail dans la gestion et la régulation des espèces pour le maintien, la restauration et la gestion équilibrée des écosystèmes en vue de la préservation de la biodiversité, l'atteinte des objectifs sylvicoles et la valorisation des investissements communaux,

- L'Office National des Forêts, gestionnaire qui est chargé de la mise en œuvre du régime forestier pour notre Commune par l'application du document d'aménagement de la forêt en concertation étroite avec la commune propriétaire pour ses forêts communales sur les départements de Meuse et Meurthe-et-Moselle et sur le territoire communal.

Le Plan Régional de la Forêt et du Bois, Contrat d'Objectifs et de Performance de l'ONF, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, s'engagent tous en faveur d'une restauration rapide et/ou le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique.

A ce jour, le Conseil Municipal, les locataires du droit de chasse 54 et l'Office National des Forêts estiment que l'équilibre faune flore et que les intérêts forestiers sont dégradés.



Pour sauver les régénérations naturelles de chêne et la diversité accompagnatrice en forêt communale de la dent du gibier (Cerf notamment) et au regard important d'abroutissement et de frottis, la commune engage actuellement 81800 € H.T. de frais en protection de type clôture sur sa forêt meusienne notamment et a engagé une observation méticuleuse et répertoriée sur la régénération spontanée et sur les dégâts importants de frottis et abroutissement sur sa partie forestière 54.

Pour cela, le Conseil Municipal demande, à minima, une attribution de plan de chasse cerf, chevreuil et sanglier conforme à la demande effectuée par le biais de la fiche technique dite « Fiche navette » présentée par les services de l'Office National des Forêts lors des commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte à minima, une attribution de plan de chasse cerf, chevreuil et sanglier conforme à la demande effectuée par le biais de la fiche technique dite « Fiche navette » présentée par les services de l'Office National des Forêts lors des commissions et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_13

DELIBERATION N° 13 : CONVENTION D'OBJECTIFS AFR LES AMIS DE THEOBALD

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de signer une convention d'objectifs avec l'association AFR LES AMIS DE THEOBALD

Proposition de signer une convention d'objectifs pour l'année 2025 avec l'association Les Amis de Théobald

- 3 manifestations annuelles
 - Organisation d'une bourse aux plantes à minima dans l'année avec animations diverses
 - Chasse aux œufs pour Pâques
 - Accueil du public tous les dimanches d'avril à octobre de 10h00 à 12h00 et selon la météo de novembre à mars, proposition d'ateliers ponctuellement lors de l'accueil
- 500€ / manifestation soit 1500€ / an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la présente convention et charge Madame le maire de la signer avec la présidente de l'association.

Madame MARTZ Isabelle ne participe pas au vote

Nb de votes exprimés : 8
8 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_14

DELIBERATION N° 14 : CONVENTION SAISON CULTURELLE AVEC L'AFR DE THIAUCOURT-REGNIEVILLE

La commune et sa commission Culture s'est engagée à proposer aux Thiaucourtois et alentours une saison culturelle.

Soit une programmation sur l'année de au moins 4 spectacles.

2 sont déjà en programmation :

- ART ou L'ÊTRE: 25 avril
- Tota-Compagnia: 27 septembre

Il a été proposé à l'AFR de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE, un partenariat pour l'organisation de ces manifestations.

Une convention sera signée avec eux à savoir :

Obligations de l'AFR :

- Prendre contact avec les troupes ou artistes
- Définir les dates
- Réserver des salles auprès du secrétariat de la commune qui gère la location et la réservation des salles communales.
- Définir et répondre aux besoins techniques ou matériel des artistes ou troupes
- Organiser la communication et la diffusion des événements dont notamment au moyen de radio Rupt de Mad
- Assumer la préparation de la salle où se produira les événements
- Accueil des artistes
- Accueil du public



- Garantir un accès à tous soit par la gratuité des spectacles ou pratiquer la « rémunération au chapeau ». La recette sera intégralement gardée par l'AFR.

Obligations de la commune :

La commune par le biais de sa commission Culture, se chargera :

- De négocier les tarifs
- Prendre en charge le cout des prestations artistiques : signature des devis d'engagement et règlement de la prestation
- De procéder aux déclarations auprès de la SACEM et signer un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L. 132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle
- D'une mise à disposition gracieuse du bâtiment socio-culturel dite « La Loco » ou de l'Eglise, après accord des autorités ecclésiastiques demandés au nom de la commune.

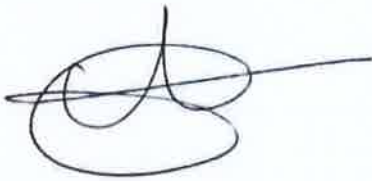
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIEVILLE accepte la convention saison culturelle avec l'AFR de THIAUCOURT-REGNIEVILLE et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Monsieur SIMON Roger ne participe pas au vote

Nb de votes exprimés : 8

8 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_15

DELIBERATION N° 15 : CONVENTION PRESTATION COMMUNICATION

Vu la politique communale de communication à l'usager

Vu l'obligation d'affichage légal de tous les actes administratifs à diffusion obligatoire au public

Madame le Maire propose de signer une convention avec un jeune étudiant Etienne HUOT afin d'assurer la diffusion des affichages légaux

- Pour un montant de 300€/mois payable par trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la convention prestation communication et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_16

DELIBERATION N° 16 : CONVENTION JOYER PROFESSEUR DE MUSIQUE

En 2020, il a été signé un avenant N°8 avec M. JOYER, professeur de musique pour la mise à disposition de 2 salles au 1^{er} étage de la Maison des associations Yves Duteil, une fois par semaine les mardis après-midi de 14h à 20h pour un montant annuel, actualisé chaque année selon l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE.

Demande de M. JOYER :

- mise à disposition d'une 3^{ème} salle soit la petite salle du RdC
- modification des horaires d'occupation pour les 3 salles : mardi de 16h à 20h
- une diminution du loyer. Son argument est qu'il occupe pendant moins d'heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE décide

- d'octroyer la 3^{ème} salle à M. JOYER
- considérant que le créneau horaire est diminué mais que l'octroi de la 3^{ème} salle lui donne une plage horaire de travail identique que dans l'avenant N°8, le loyer reste inchangé et sera reconduit aux mêmes conditions que précédemment

et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_17

DELIBERATION N° 17 : LOCATION APPARTEMENT RUE MARIE WUARA

Madame le Maire explique que l'appartement rue Marie Wuara étant libre de tout engagement et étant remis à la location aux conditions fixées par délibération 20240110_90 en date du 01/10/2024, il est proposé de le louer à Mesdames BLAISE et MAAMAR qui présentent toutes les garanties demandées (solvabilité, capacité financière, libre de tous litiges).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la location de l'appartement à Mesdames BLAISE et MAAMAR et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

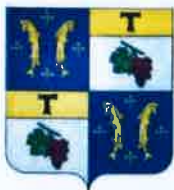
Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_18

DELIBERATION N° 18 : RENOVATION ANCIENNE CASERNE POMPIERS – RECRUTEMENT D'UN AMO ET CONVENTION AVEC LE CAUE

Après plusieurs réunions de travail avec le CAUE et le représentant de l'Etat (Village d'Avenir), il est convenu que pour mener à bien le projet de rénovation, il est nécessaire et pertinent de recruter un AMO.

Le CAUE se propose de conventionner avec la commune afin de nous accompagner pour le recrutement d'un AMO : Assistant à Maitrise d'Ouvrage avec pour mission « conduite d'opération », fin du premier semestre 2025.

La mission du CAUE: définir le préprogramme et définir la procédure de consultation pour le recrutement et accompagner pour le choix de l'AMO : conduite d'opération et accompagnement jusqu'à la livraison du projet fini.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le choix du recrutement d'un AMO pour la rénovation de l'ancienne caserne des pompiers et de conventionner avec le CAUE et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_19

DELIBERATION N° 19 : RENOVATION ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE

Après plusieurs réunions de travail avec le CAUE, il est convenu que pour mener à bien le projet de rénovation, il est nécessaire et pertinent de recruter un MEO (Maître d'œuvre) : soit une équipe d'architectes et bureau d'étude, concevoir le projet, plans, documents techniques passer le marché des entreprise, coordonner les travaux et assister le Maître d'Ouvrage (la commune), en effet une pré-étude de faisabilité et une ébauche d'avant-projet sommaire ayant été déjà été réalisés, il n'est pas pertinent de recruter un AMO (Assistant Maître d'Ouvrage).

Le CAUE peut nous accompagner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte le recrutement d'un MEO et d'être accompagné par le CAUE pour le recrutement d'un MEO et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_20

DELIBERATION N° 20 : AMENDES POUR DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Devant l'incivisme permanent, et ce, malgré, campagne, affichage, mise à disposition de sacs, il convient de formaliser et prendre une réglementation locale par voie d'arrêté pour les déjections canines sur les trottoirs, les espaces publics fleuris, enherbés, ouverts au public, notamment aux enfants, les parkings.

Le non-respect à ce règlement local est passible d'amendes de 2^{ème} classe et il est nécessaire d'en fixer le montant : 35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réglementation locale par voie d'arrêté et fixe l'amende de 2^{ème} catégorie à 35 € et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_21

DELIBERATION N° 21 : OUVERTURE D'UN POSTE DE 4EME ADJOINT AU MAIRE

La commune peut se prévaloir de 4 postes d'adjoint, aujourd'hui, il y en a 3 de pourvu.

Devant le travail et l'importance des charges qui vont incomber au maire sur les projets à venir et en cours, il est demandé la création d'un 4^{ème} poste d'adjoint ayant pour délégation : Politique générale grands travaux, suivi opérationnel des projets et travaux, gestion des infrastructures communales.

Appel à candidature se présente :

- Monsieur THOMAS Frédéric

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE élit Monsieur THOMAS Frédéric au poste de 4^{ème} adjoint

Le vote est à bulletin secret et l'assesseur est Monsieur BRAZ-COUDRAIN Jonathan, habitant présent au conseil

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



<u>Nombre de membres :</u>
En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3
<u>Date de convocation :</u>
12/02/2025
<u>Date d'affichage :</u>
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

<u>SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025</u>
L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville
<u>Présents</u> : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck
<u>Pouvoirs</u> :
<u>Absents excusés</u> : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre
<u>Absents</u> : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude
<u>Secrétaire de séance</u> : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_22

DELIBERATION N° 22 : QUART DES CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET COMMUNAL (annule et remplace DCM 20251401_2 en date du 14/01/2025)

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025 pour le budget communal, à savoir :

BUDGET COMMUNAL	MONTANT EN €
Total des dépenses d'investissement	976244,89 €
Emprunt (à soustraire)	- 92183,54 €
Restes à réaliser (à soustraire)	- 40922,37 €

Report (à soustraire) - 238682,43 €

Dotations fonds divers (à soustraire) - 100,00 €

Total 604356,55 €

Soit le quart 151089,14 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Mise en sécurité Maison Loiseau 4812 € (art. 4541 dépense)
- Expertise Maison Loiseau 634,82 € (art. 4541 dépense)
- Expertise Maison rue Mangin 801,30 € (art. 4541 dépense)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte d'autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite de 151089.14 € correspondants au quart des crédits ouverts de l'exercice précédent et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9

9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de convocation :
12/02/2025
Date d'affichage :
12/02/2025

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_23

DELIBERATION N° 23 : QUART DES CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET ANNEXE BOIS (40100)

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget annexe BOIS d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025 pour le budget bois, à savoir :

BUDGET BOIS	MONTANT EN €
Total des dépenses d'investissement	58881.15 €
Emprunt (à soustraire)	
Restes à réaliser (à soustraire)	

Report (à soustraire)

Dotations fonds divers (à soustraire)

Total 58881,15 €

Soit le quart 14720,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte d'autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe Bois primitif 2025 dans la limite de 14720,29 € correspondants au quart des crédits ouverts de l'exercice précédent et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y affèrent.

**Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour**

Le secrétaire de séance



**Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT**



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 3

Date de
convocation :
12/02/2025

Date d'affichage :
12/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Maryline, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BURGER Roger, M. ROUX Jean-Pierre

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, M. DOTTE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. GATIMEL Allan

DCM n° 20251802_24

DELIBERATION N° 24 : REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE A LA GENDARMERIE

Madame le Maire explique qu'une demande a été faite par la Gendarmerie Nationale afin que les logements des gendarmes soient munis de répartiteur de frais de chauffage.

En effet, il faut doter chaque radiateur de chaque logement d'un répartiteur afin que les gendarmes paient le chauffage consommé et non une estimation en fonction du nombre de m² du logement.

Toutes les charges incombant aux répartiteurs de frais de chauffage seront refacturées à la Gendarmerie : installation, redevance annuelle, services associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte les travaux de répartition des frais de chauffage à la Gendarmerie ainsi que la refacturation et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT

